



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Communiqué de presse

Le préfet, directeur général de l'Administration territoriale de santé, tient à apporter les précisions suivantes quant aux conditions de traitement des patients au sein du CHFD.

Suite au dégât des eaux survenu ce week-end, les seules interventions chirurgicales susceptibles d'être effectuées au sein de l'établissement, seront celles dictées par l'extrême urgence, engageant ou pouvant engager le pronostic vital du patient.

L'utilisation des salles du bloc opératoire pour d'autres interventions se fera uniquement après réparations et qualification par un organisme agréé garantissant le respect des règles d'hygiène et d'asepsie rigoureuses et selon les normes nationales en vigueur.

En toute circonstance, le principe de précaution sera appliqué, dans l'intérêt exclusif du patient.